



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 10 MARS 2026**

L'an deux mil vingt six, le 10 Mars à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pierrette LUCHE, Maire.

**Membres présents :** Pierrette LUCHE, Christine SAINT-LOUBERT, Cécile ODORICO, Béatrice FERRERE, Monique MENDEZ, Alain DUBOIS, Alain LAUZIERE, Rémy CABAN, Franck LAPEYRERE.

Secrétaire de séance : **Monsieur Rémy CABAN**

## **Approbation du compte-rendu de la séance 27 Janvier 2026**

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **1°) Approbation du Compte Financier Unique 2025 (remplace le compte de gestion)**

Le CFU établi par la Trésorière a été présenté. Il a été approuvé à l'unanimité des présents.

**Décision validée par 09 voix pour**

## **2°) Vote compte administratif 2025 Budget communal :**

Le compte administratif conforme aux écritures du compte de gestion est présenté par le 1<sup>ER</sup> adjoint, et voté à l'unanimité (abstention du maire) selon le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT		réalisé
	<b>dépenses</b>	
011	charges caractère général	92 633,33
012	charges personnel	52 104,19
014	Atténuation de produits	18 927,88
65	autres charges de gestion	72 692,96
66	charges financières	1 231,40
67	charges exceptionnelles	
042	opération ordre	
	<b>TOTAL</b>	<b>237 589,76</b>

### **Mairie de Castin**

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : [mairie.castin@gmail.com](mailto:mairie.castin@gmail.com)

Site internet : [www.castin.fr](http://www.castin.fr)



FONCTIONNEMENT			réalisé
	<b>recettes</b>		
70	produits de service		6 679,86
73	impôts taxes		139 928,36
74	dotations participations		77 832,48
75	autres produits		11 870,99
77	produits exceptionnels		
013	atténuations de charge		536,00
<b>TOTAL</b>			<b>275 747,32</b>

INVESTISSEMENT		RAR	réalisé
001 déficit reporté	<b>Dépenses</b>		67 621,73
16	remboursement dette		6 954,12
21	immo. corporelles		32 809,62
<b>TOTAL</b>			<b>107 385,47</b>

INVESTISSEMENT		RAR	réalisé
	<b>Recettes</b>		
13	Subv d'investissements reçues		6 972,32
21	Immobilisations corporelles		10 971,90
<b>TOTAL</b>			<b>56 823,06</b>

Décision validée, par 08 voix pour dont 2 pouvoirs, retrait du maire par délibération n° 06

### 3°) VOTE DES TAUX IMPOTS 2025 :

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits